

LES DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES ACCORDS D'ENTREPRISES

Tableau 1: nombre de textes déposés selon le type de texte

	Toutes entreprises				Dont entreprises de moins de 50 salariés			
	2016 définitif	2016 provisoire	2017 provisoire	Évolution	2016 définitif	2016 provisoire	2017 provisoire	Évolution
Accords	161	143	174	22%	64	55	88	60%
Accords	117	101	129	28%	44	36	58	61%
Avenants	44	42	45	7%	20	19	30	58%
Autres textes	50	41	29	-29%	31	25	9	-64%
dont :								
Plans d'action et décisions	32	27	14	-48%	19	16	3	-81%
Adhésions	2	2	3	-	2	2	2	-
Désaccords (procès verbal)	4	3	4	33%	2	2	0	-
Dénonciations d'un accord	6	4	5	25%	4	2	3	-
Total des textes déposés	211	184	203	10%	95	80	97	21%

Note: le chiffre provisoire comptabilise les textes signés et déposés l'année N, tandis que le chiffre définitif inclut les textes déposés l'année suivante.

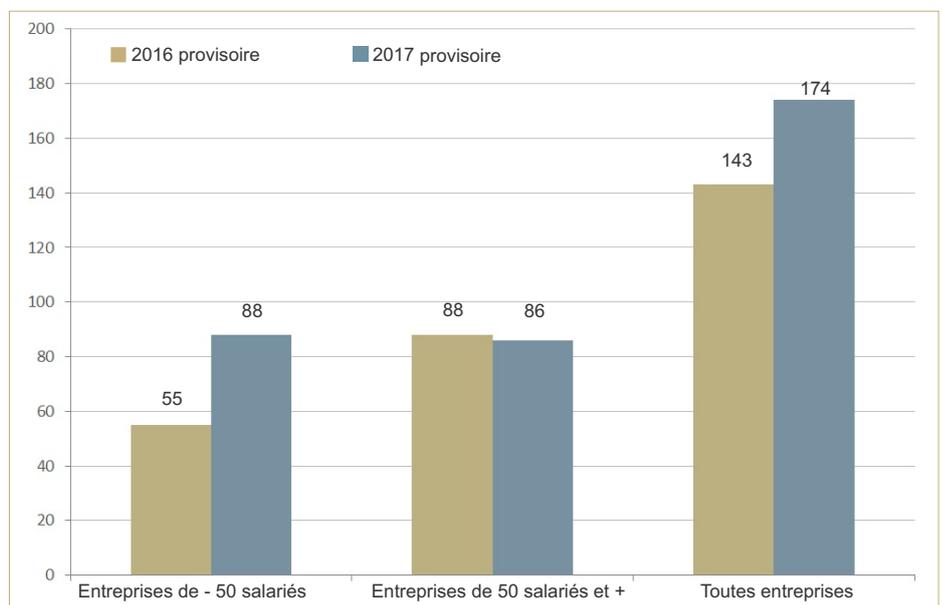
Source: Dares, Base statistique des accords, traitement Direccte - Service SEVE

Graphique 1: évolution du nombre d'accords

Plus de 170 accords ont été signés et déposés en Corse au cours de l'année 2017.

Parmi ceux-ci, la moitié l'a été par des entreprises de moins de 50 salariés.

Le nombre d'accords signés progresse nettement quelque soit la taille de l'entreprise.



Source: Dares, Base statistique des accords, traitement Direccte - Service SEVE

LES ACCORDS PAR PRINCIPALES THÉMATIQUES

La suite du bilan porte uniquement sur les accords (accords initiaux et avenants).

Pour permettre la comparaison 2017/2016, les données sont celles des bases provisoires des accords (i.e les accords signés et déposés dans l'année d'observation).

Tableau 2: les principales thématiques traitées par les accords

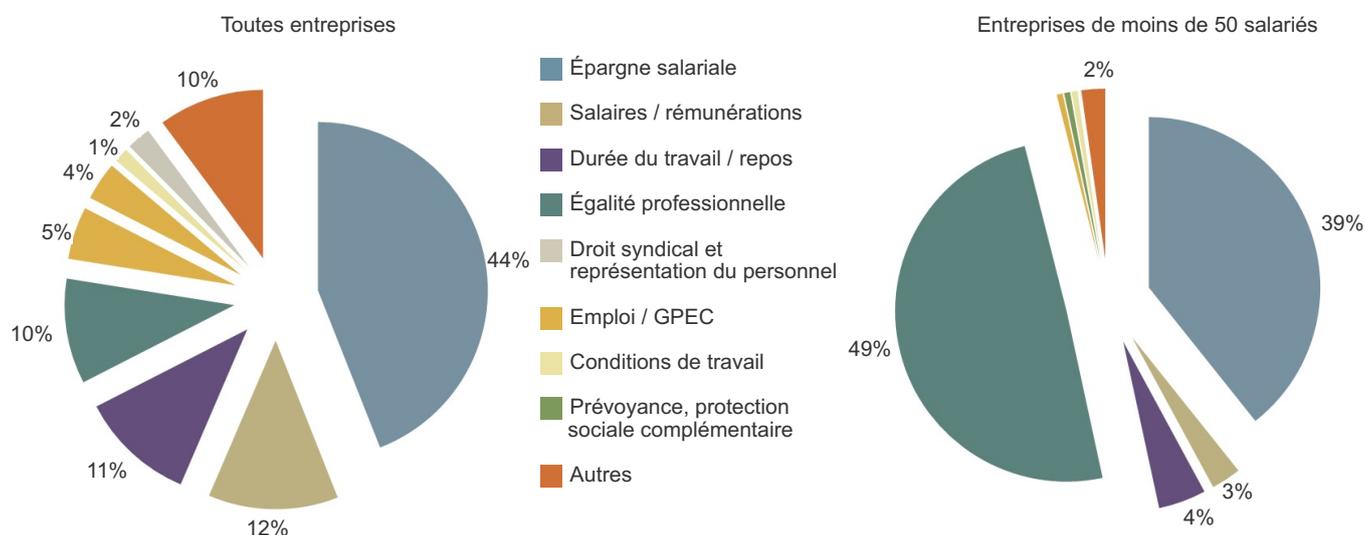
Thématiques	Toutes entreprises			Dont entreprises de - de 50 salariés		
	2016	2017	Évolution	2016	2017	Évolution
Épargne salariale	75	96	28%	47	70	49%
Salaires / rémunérations	27	27	0%	4	5	25%
Durée du travail / repos	32	24	-25%	3	8	167%
Égalité professionnelle femmes-hommes	10	22	120%	0	88	-
Droit syndical et représentation du personnel	1	11	1000%	0	1	-
Emploi / GPEC	3	8	167%	0	1	-
Conditions de travail	1	3	200%	0	1	-
Prévoyance / protect° sociale complémentaire	7	5	-29%	1	0	-100%
Autres	14	22	57%	1	4	300%

Précision: le nombre total de thématiques abordées est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thèmes.

Champ: Accords et avenants, base provisoire

Source: Dares, Base statistique des accords, traitement Direccte - Service SEVE

Graphique 2: répartition des accords signés en 2017 par thématique



En 2017, 8 accords sur 10 signés par des entreprises de moins de 50 salariés portent sur l'épargne salariale (55% dans l'ensemble des entreprises).

Le nombre d'accords traitant exclusivement de cette thématique est en nette progression quelque soit la taille de l'entreprise.

Tableau 3: nombre d'accords traitant exclusivement d'épargne salariale

	Toutes entreprises			Dont entreprises de moins de 50 salariés		
	2016	2017	Évolution	2016	2017	Évolution
Accords traitant exclusivement d'épargne salariale	73	95	30%	47	70	49%
Autres accords	70	79	13%	8	18	125%
Total	143	174	22%	55	88	60%

LE MODE DE CONCLUSION DES ACCORDS

Dans la suite, les accords traitant exclusivement d'épargne salariale sont exclus de l'analyse. Les modes de conclusion des accords sont ceux en vigueur en 2016 et 2017, et excluent donc les nouvelles modalités de conclusion en vigueur depuis fin 2017.

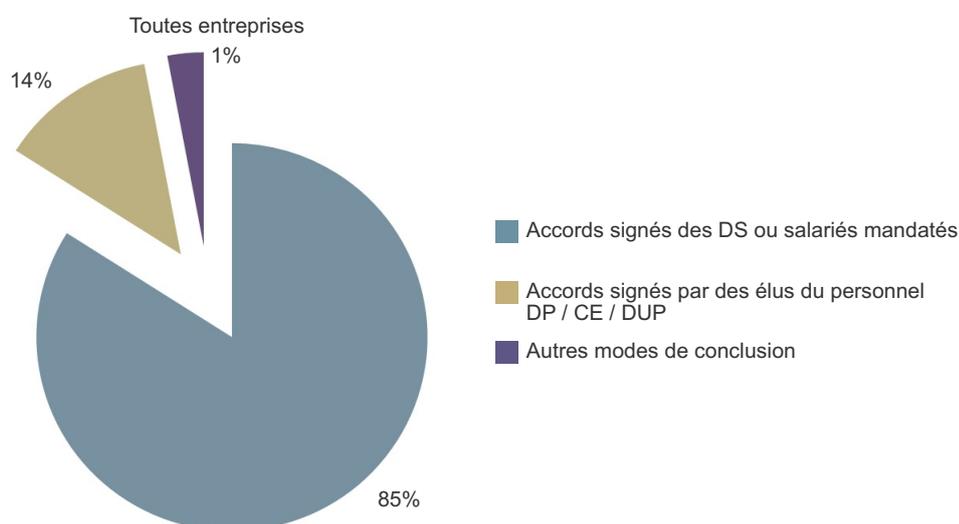
Tableau 4: les accords selon leur mode de conclusion

	Toutes entreprises			Dont entreprises de moins de 50 salariés		
	2016	2017	Évolution	2016	2017	Évolution
Accords signés des DS ou salariés mandatés	66	67	2%	8	11	38%
Accords signés par des élus du personnel DP/CE/DUP	4	11	100%	0	6	-
Autres modes de conclusion	0	1	-	0	1	-
Total	70	79	13%	8	18	125%

Champ: Accords et avenants, hors ceux ne traitant que d'épargne salariale, base provisoire

Source: Dares, Base statistique des accords, traitement Direccte - Service SEVE

Graphique 2: répartition des accords signés en 2017 selon leur mode de conclusion



Zoom sur les organisations syndicales signataires *

- Le STC a signé 55 accords en 2017, dont 9 dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où il est présent est de 95%, et de 100% dans les entreprises de moins de 50 salariés.
- La CGT a signé 25 accords en 2017, dont 5 dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 100%.
- La CGT-FO a signé 9 accords en 2017, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 90%.
- La CFDT a signé 22 accords en 2017, dont 5 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 100%.
- La CFE-CGC a signé 7 accords en 2017, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés. Sa propension à signer des accords dans les entreprises où elle est présente est de 100%.
- L'UNSA a signé moins de 4 accords en 2017, dont moins de 4 accords dans les entreprises de moins de 50 salariés.

* Si le nombre d'accords signés est inférieur à 4, les données sont couvertes par le secret statistique et la propension à signer de l'organisation syndicale ne peut être calculée.

LES ACCORDS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Tableau 5: répartition des accords et des effectifs salariés du département par secteur d'activité

Nomenclature NAF 21 postes	Toutes entreprises			Dont entreprises de moins de 50 salariés			Effectifs salariés
	2016	2017	Répartition	2016	2017	Répartition	2015
Santé humaine et action sociale	14	16	20%	0	2	11%	14%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	9	14	18%	0	1	6%	16%
Administration publique	3	8	10%	0	2	11%	16%
Activités immobilières	3	6	8%	2	4	22%	1%
Transports et entreposage	6	5	6%	1	1	6%	6%
Industrie manufacturière	1	4	5%	0	4	22%	4%
Construction	5	4	5%	0	1	6%	10%
Hébergement et restauration	4	4	5%	0	1	6%	5%
Activités de services administratifs et de soutien	4	4	5%	0	1	6%	4%
Activités financières et d'assurance	5	3	4%	1	1	6%	2%
Autres activités de services	0	3	4%	0	0	0%	2%
Agriculture, sylviculture et pêche	4	2	3%	4	0	0%	2%
Information et communication	1	2	3%	0	0	0%	1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	2	3%	0	0	0%	3%
Industries extractives	1	1	1%	0	0	0%	0%
Prod. et distr. électricité, gaz, vapeur et air conditionné	7	1	1%	0	0	0%	1%
Prod. et distr. eau, assainissement, gestion déchets, dépollut°	1	0	0%	0	0	0%	1%
Enseignement	0	0	0%	0	0	0%	8%
Arts, spectacles et activités récréatives	0	0	0%	0	0	0%	1%
Activités extraterritoriales	0	0	0%	0	0	0%	0%
Total	70	79	100%	8	18	100%	100%

Champ: Accords et avenants, hors ceux ne traitant que d'épargne salariale, base provisoire

Source: Dares, Base statistique des accords, traitement Direccte - Service SEVE; Insee, Base CLAP pour les effectifs salariés

Note de lecture: 20% des accords signés en 2017 l'ont été dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale. Ce taux est de 11% dans les entreprises de moins de 50 salariés. Le secteur regroupe 14% des salariés de la région.

Parmi les 4 accords signés en 2017 par les entreprises de moins de 50 salariés de l'industrie manufacturière, 2 concernent la fabrication de produits à base de tabac et 2 concernent la fabrication d'autres matériels de transport.

Parmi les 2 accords signés dans le secteur de la santé humaine et action sociale, 1 concerne les activités pour la santé humaine et 1 concerne l'hébergement médico-social et social.

Avertissement:

Ce bilan est établi par la DIRECCTE sur la base des textes déposés par les entreprises dans le cadre de leur obligation de dépôt légal des accords.

Il n'épuise pas la totalité du champ de la négociation collective d'entreprise qui, par exemple, peut ne déboucher sur aucun texte, les parties ayant négocié mais non conclu. A fortiori il ne rend pas compte de la plénitude du dialogue social.

Il appartient à des études complémentaires et à l'ensemble des acteurs des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de contextualiser et de compléter les éléments ci-contre.

Direccte Corse

2 chemin de Loretto, CS 10332 - 20180 Ajaccio Cedex 1

corse.statistiques@direccte.gouv.fr
Téléphone: 04.95.23.90.11 - 04.95.23.90.20

Directrice de la publication:
Géraldine Bofill

Retrouvez toutes les publications du service Statistiques Etudes et Veille Economique sur le site de la Direccte Corse:
<http://corse.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>